



Question Juridique hôpital/Ehpad

Par Nenni44

Bonjour,

Voilà mon grand père a été hospitalisé le 4 Décembre 2020 suite à une chute (Col du Fémur et hanche) dans un hôpital centrale de Nancy. Il a ensuite été transféré à Brabois quelques temps plus tard suite à sa demande. Cependant les problèmes ont commencé : occlusion intestinal et opération de la jambe qui a rien donné puisqu'il ne remarchera jamais. On nous dis qu'il lui reste plus longtemps à vivre sans nous dire ce qu'il avait car le médecin est parti en vacances (Noël). Au final on nous dis rien juste "il revient de loin". Il restera à l'hôpital jusqu'au 19 Janvier car on nous a dis qu'il n'avait plus sa place , et que sa santé mentale n'était pas bonne et pourtant il avait bien toute sa tête quand sa famille venait le voir tout les jours. Et comme mon grand père en avait marre pour sortir il le faisait comprendre ce qui n'a pas plu à l'hôpital. Ils ont donc décidé de le mettre en Ehpad mais n'ont pas voulu attendre et l'on donc placé dans le premier Ehpad où il y avait de la place à St Julien. Arrivée à l'Ehpad le 20 Janvier mon grand père maigrissait de jour en jour. Il disait ne plus manger. Ils le descendaient avec des vêtements sales tâchés de nourriture. Jamais coiffé. Au final le 19 Février mon grand père nous a quitté . Quand on est parti récupéré ses affaires elles étaient toutes tâchées de nourriture. Les gâteaux et bonbons que ma grand mère lui avait donné n'ont pas été mangé. On voit bien que le sachet à essayé d'être ouvert par mon grand père mais qu'il n'avait plus de force il n'a jamais pu l'ouvrir de lui même...Où est passé le personnel pour lui donner à manger? Ils ont bien vu qu'il n'arrivait pas à manger de lui même ! Que de jour en jour il maigrissait...Ils ont même pas de télé , on lui a emmener une télé et en un mois elle n'a jamais été mise. Egalement pouvons nous , nous retourner contre le médecin de Brabois? Il a fait signé un document à ma grand mère alors qu'il savait qu'elle ne voyait rien suite à sa maladie DLMA. Quand ma grand mère lui a dit mes 3 fils ne sont pas là pour signer il lui répond pas besoin et que de toute façon ma grand mère n'est pas en état de s'en occuper. Mon oncle à eu ce fameux médecin au téléphone pour dire que les 3 fils n'étaient pas d'accord et qu'il voulait qu'il rentre à la maison avec les services d'aide à domicile. Elle n'a aucun contrat avec l'EHPAD. Aujourd'hui à ce jour on nous réclame l'argent de l'Ehpad alors que mon grand père n'est même pas enterré. C'est pourquoi pouvons nous lancer une procédure? car à cause du médecin et du personnel de l'Ehpad nous avons subit la perte de mon grand père.

Par ESP

BONJOUR

C'est une situation compliquée et les recours juridiques contre le médecin et contre l'ehpad ne sont pas les mêmes. Vous ne pouvez vous lancer dans des dépôts de plaintes ou des actions sans le professionnalisme d'un avocat.